

Image not found or type unknown



Carte Bleue Européenne Allemande

Par **Moezz**, le **07/01/2017** à **12:35**

Bonjour,

Je suis étranger, détenteur d'une carte bleue européenne délivrée par l'Allemagne et je travaille / réside en Allemagne près de la frontière française, 60 km de Strasbourg.

Ma femme et mon enfant réside à Strasbourg (titre de séjour scientifique pour ma femme).

Ma question:

Est ce que j'ai le droit avec ma carte bleu européenne de travailler en Allemagne et vivre en France près de ma famille? Ou est ce que le seul moyen pour moi de résider en France est de travailler en France?

Merci d'avance.